

CA

CONVICTIONS & ACTIONS

**DÉCRYPTER
POUR S'ENGAGER**

N°2 - JUILLET 2021

Vers une industrie verte

— P.4 —

**LE RÔLE DE L'EUROPE
POUR UNE INDUSTRIE
BAS-CARBONE**

— P.6 —

**INDUSTRIE VERTE :
UNE TRANSITION AUX
MULTIPLES OPPORTUNITÉS**

— P.18 —

**VALEURS SOCIALES ET
ENVIRONNEMENTALES
DE LA FÉDÉRATION DE LA
MÉTALLURGIE CFE-CGC**

CFE
CGC
MÉTALLURGIE



Vers une industrie verte

d'une meilleure utilisation des ressources. L'industrie verte est par ailleurs source de nouveaux emplois et métiers qualifiés mobilisant de fortes compétences.

Après un premier opus intitulé « Et demain ? Reconstruire l'industrie »¹, la fédération de la Métallurgie CFE-CGC expose, à travers ce nouveau livret, son positionnement politique et ses propositions pour une industrie verte autour de 7 axes stratégiques.

Convaincue qu'une réindustrialisation réussie pour la France et l'Europe passe par une industrie bas-carbone, la Métallurgie CFE-CGC croit à un meilleur avenir et à une excellence environnementale pour les entreprises industrielles. Le « Green Deal » ou Pacte vert² porte cette ambition

Les technologies pour une industrie plus verte existent, l'attente citoyenne est forte et la France dispose de l'énergie la moins émettrice en CO₂ au monde grâce au nucléaire. La Métallurgie CFE-CGC considère que le plan de relance présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020 exprime clairement la volonté politique nationale. Tout converge pour que cette ambition devienne réalisable invitant à une nouvelle logique économique, sociale et environnementale.

Les rédacteurs de ce second numéro de Convictions & Actions sont tous des acteurs de terrain, impliqués dans leur mission

syndicale, au sein de leur entreprise et dans les comités stratégiques de filières. Dans un esprit résolument positif et constructif, ce groupe de travail a balayé sans a priori ni idéologie nombre de thématiques. Les propositions présentées ici sont autant de défis que de solutions possibles. Certaines d'entre elles sont déjà expérimentées, d'autres débattues.

1/ Premier numéro de la collection *Convictions & Actions « Et demain ? Reconstruire l'industrie »*, fédération de la Métallurgie CFE-CGC, août 2020.

2/ *Le Pacte Vert ou Green Deal de l'Union européenne vise une neutralité carbone climatique à l'horizon 2050*, décembre 2019.

Sommaire

Le rôle de l'Europe pour une industrie bas-carbone

AXE 1

Déployer le mécanisme d'inclusion carbone (MIC-CBAM) aux frontières de l'Europe

05

Industrie verte : une transition aux multiples opportunités

AXE 2

Promouvoir une politique énergétique avec des alternatives bas-carbone

07

AXE 3

Dynamiser notre R&D pour améliorer les procédés, les produits industriels énergétivores et les technologies bas-carbone

09

AXE 4

Produire des biens manufacturés avec une faible empreinte carbone

11

AXE 5

Consolider les filières de réparation, de location, pour une économie plus soutenable

13

Valeurs sociales et environnementales de la fédération de la Métallurgie CFE-CGC

AXE 6

Initier une réflexion sur la mobilité et le transport durable

15

AXE 7

Identifier et mobiliser les sources de financement pour une politique industrielle verte

18

En conclusion...

21

Contributeurs

22



Le rôle de l'Europe pour une industrie bas-carbone

L'Union européenne vise à devenir la première économie mondiale neutre en carbone d'ici à 2050. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à la condition d'une réforme profonde de la tarification du carbone à ses frontières.

L'objectif des « mesures d'ajustement carbone aux frontières » est de limiter les « fuites de carbone » résultant de la délocalisation d'industries fortement émettrices de gaz à effet de serre ou de transferts de production vers des pays ayant des politiques climatiques peu ambitieuses.

Deux types de mesures sont envisageables :

- une taxe sur le contenu en carbone des produits importés ;
- l'achat par les entreprises importatrices de quotas sur le marché du carbone européen.

L'objectif est de mettre toutes les entreprises d'un même secteur sur un pied d'égalité et d'amener les pays tiers à mettre en place des politiques climatiques pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, les discussions de la Commission européenne portent principalement sur les modalités de mise en place d'un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) afin de réduire les distorsions entre les biens produits localement et ceux importés.

AXE 1

Déployer le mécanisme d'inclusion carbone (MIC-CBAM) aux frontières de l'Europe

L'ajustement carbone aux frontières consiste à appliquer un prix du carbone aux importations de biens produits dans des pays tiers pour que le coût d'émission de dioxyde de carbone soit sensiblement le même pour tous les émetteurs. Si l'Europe s'engage seule dans une lutte volontariste

contre le réchauffement climatique, son industrie risque de disparaître. Elle s'expose à des « fuites de carbone » qui pourraient avoir pour conséquence, soit des délocalisations hors de l'Union européenne, au motif d'un coût du carbone prohibitif, soit à des pertes de compétitivité.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

Le Mécanisme d'Inclusion Carbone (MIC/CBAM) au bénéfice de l'emploi et de la compétitivité.

la Métallurgie CFE-CGC plébiscite le déploiement du Mécanisme d'Inclusion Carbone aux frontières de l'Europe. Ce soutien renforce la défense d'une industrie européenne bas-carbone et de facto la protection des emplois. En outre, cette approche permet de valoriser les efforts de notre industrie concurrencée par celle de pays à plus faible conscience environnementale.



Comment agir ?

- Un **lobbying** mené par la fédération de la Métallurgie CFE-CGC au niveau européen en s'appuyant sur l'instance syndicale IndustriALL Europe³.
- La **mise en avant**, sur le site internet fédéral, d'**entreprises engagées** dans l'amélioration de leur empreinte carbone.

³ / IndustriAll Europe est la fusion depuis 2012 de trois fédérations syndicales européennes :

- la Fédération européenne des métallurgistes (FEM),
- la Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF),
- la Fédération européenne – Textile, Habillement et Cuir (FSE-THC) .

Industrie verte : une transition aux multiples opportunités

Le « Green Deal » européen, comme le plan de relance industriel français, nous oblige à repenser notre démarche, nos modèles.

Si tout ne peut progresser à la même vitesse, il est malgré tout impératif de migrer vers une industrie bas-carbone, vers une meilleure utilisation des ressources. Saisissons cette chance pour aller vers une économie plus raisonnée.

À la condition qu'il se réalise dans un temps compatible avec celui du développement des technologies, ce nouveau modèle industriel peut être favorable à l'industrie mais aussi à ses emplois.

Plusieurs voies doivent mener à la réussite de cette transition :

- l'utilisation et la valorisation d'une énergie bas-carbone disponible en quantité suffisante ;
- une R&D dédiée à l'amélioration des procédés industriels à moindre consommation d'énergie ;
- une production avec une faible empreinte carbone des biens manufacturés ;
- la consolidation et le développement de filières de réparation.

AXE 2

Promouvoir une politique énergétique bas-carbone

L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 constitue un véritable défi nécessitant des efforts très ambitieux en matière d'efficacité énergétique, et le développement d'une énergie bas-carbone au service de l'industrie et de ses emplois.

MAINTIEN D'UNE ÉNERGIE NUCLÉAIRE



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

L'énergie nucléaire a un rôle majeur à jouer pour atteindre la neutralité carbone.

L'augmentation de la consommation globale d'énergie électrique dans les prochaines années est avérée, notamment avec le basculement de motorisations thermiques vers l'électrique. La fédération de la Métallurgie CFE-CGC prône le maintien à un taux élevé de la part du nucléaire dans le MIX énergétique.

La poursuite de la rénovation du parc nucléaire, une relance de nouveaux programmes d'EPR et le développement d'une nouvelle gamme de réacteurs de plus petite taille de type SMR (Small



Modular Reactor) ainsi que le stockage profond des déchets nucléaires sont nécessaires. Ils créeront des emplois de proximité exigeant des parcours de formation et d'accompagnement.

La fédération soutient l'inscription de l'énergie nucléaire dans la taxonomie des activités vertes définies par la Commission européenne.

QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE ?

La taxonomie européenne permet de définir une activité économique réellement verte. Il s'agit d'aider les investisseurs dans leur choix de financement de projets respectueux de l'environnement et d'éviter le « green washing » c'est-à-dire des projets qui ne sont « verts » que dans leur communication.

Concrètement, la taxonomie définit des seuils en deçà desquels une activité économique est considérée comme « verte », c'est-à-dire contribuant à l'évolution positive du climat.

DÉPLOYER DES ÉNERGIES FAIBLES EN CARBONE ET ISSUES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Première des énergies renouvelables électriques dans le monde, l'énergie hydraulique a de nombreux atouts. Elle est à la fois flexible, réactive, compétitive, renouvelable et sans émission de CO₂. Aux côtés de l'éolien et du solaire, émergent d'autres énergies renouvelables pour offrir aux collectivités locales et aux entreprises un large panel de solutions.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

**Développer des énergies renouvelables
en complément, et non en opposition
au MIX énergétique actuel.**

**Financer des efforts de R&D de haut
niveau, créateurs d'emplois et de
nouvelles compétences.**

Les pistes sont nombreuses pour des énergies renouvelables propres : l'éolien, le solaire, la géothermie, l'hydrolien en mer, la biomasse, etc.

Il s'agit de lancer au plus vite des chantiers pour être prêts demain, à répondre aux besoins locaux et à leurs évolutions.

La fabrication de l'éthanol à partir du CO₂ peut être une piste prometteuse. L'électricité ou un hydrogène d'origine



renouvelable (hydrogène vert) semblent être les énergies de demain tant pour les transports que pour les entreprises. Mais les efforts de R&D doivent aussi porter sur d'autres solutions comme les bio-carburants.

Le stockage électrique est au cœur des défis de la transition énergétique et d'une énergie totalement décarbonée car les énergies vertes peuvent produire par intermittence.

L'utilisation optimale des capacités de production des énergies renouvelables exige de développer des solutions de stockage de l'énergie.

La protection de savoir-faire et le développement des compétences seront des clés de la réussite de cette transition.



AXE 3

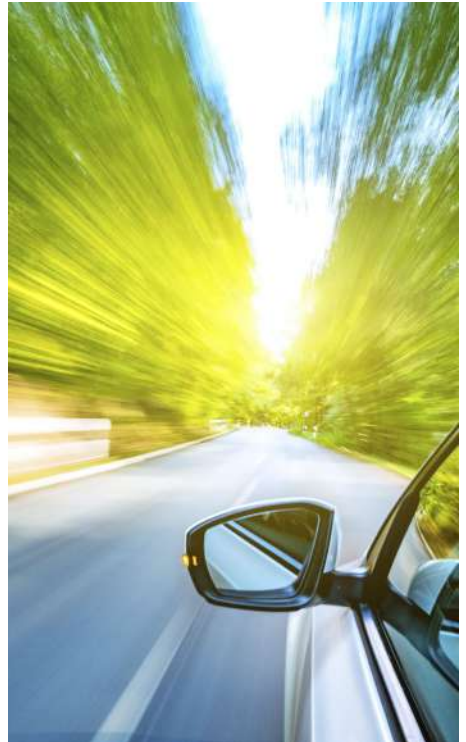
Soutenir notre R&D pour améliorer les procédés industriels et les technologies bas-carbone

La R&D doit être fortement soutenue pour rénover et améliorer l'efficacité énergétique des produits et biens. Le Green Deal européen va offrir des opportunités de financement dans l'industrie verte sans commune mesure par rapport aux financements existants avec 1 000 milliards

d'euros. L'industrie française et les entreprises de la Métallurgie devront donc dynamiser leur propre R&D avec des financements complémentaires à ceux déjà mis en place pour permettre l'évolution de leur empreinte carbone.

INFLUER SUR LES CHOIX STRATÉGIQUES DE FILIÈRES

À l'instar du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC) qui a bénéficié d'une dotation de l'État d'un milliard et demi d'euros consacré à la R&D pour l'aéronautique, les Comités d'Orientation de filières auront à proposer des projets ambitieux, concrets et structurants à forts enjeux pour attirer les financements. Ainsi, le Comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM) a défini des axes stratégiques d'investissements, et a été doté de 150 M€ pour 27 projets en 2020 dans le cadre du 3^e programme d'investissements d'avenir (PIA). L'objectif est de faire du secteur automobile français une des premières industries productrices de véhicules propres au monde d'ici une dizaine d'années⁴.



4 / Source : entreprises.gouv.fr, portail de la DGE, juillet 2020.



POSITION DE LA FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

Les comités de filières : un moyen d'organiser une stratégie de développement bas-carbone.

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC soutient les actions menées par les comités stratégiques de filières pour développer une industrie bas-carbone. Il s'agit en particulier de préparer les emplois de demain en créant des formations nécessaires aux nouvelles compétences requises capables d'attirer les plus jeunes.

Mobiliser des financements pour la recherche et développement.

Il existe de nombreuses sources de financement, nationales ou européennes, pour des projets novateurs et audacieux. Mais elles sont souvent inconnues des entreprises, surtout des plus petites.



Comment agir ?

- Transmettre à tous les DS/DSC la **liste des financements** européens et nationaux possibles avec un mode opératoire simplifié.
- Leur faire connaître des **cabinets spécialisés** sur la recherche de financements.

AXE 4

Produire des biens manufacturés avec une faible empreinte carbone

Le secteur de l'industrie manufacturière est le 4^e contributeur d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. Environ un quart des GES émis par le secteur résultent de processus de fabrication industriels. Mais l'industrie manufacturière est aussi le secteur ayant réduit le plus ses émissions entre 1990 et 2017 (- 45 %). Cette baisse représente 80 % de la réduction totale des émissions de GES de la France sur cette période⁵. Ainsi, c'est bien par l'industrie et par ses industriels que la France réussira à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée lors de la COP21.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

Création d'un Index Carbone et mise en place d'un Système de management de l'énergie.

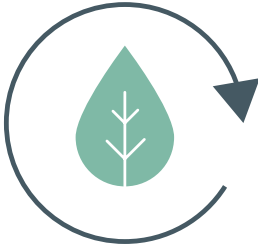
La création d'un **Index Carbone des produits** permettrait d'afficher la maturité des entreprises pour valoriser celles qui investissent afin de réduire les impacts environnementaux de leur activité, de leurs produits ou services. Prenant en compte l'impact global carbone pour un produit, incluant tous les



éléments participant à sa fabrication, cet Index, à l'instar de ceux déjà existants (Index énergétique des logements) participerait à informer l'utilisateur-consommateur de l'impact carbone de ses actes d'achat.

Conçue pour aider les entreprises, la norme ISO 50001 propose des modalités pratiques visant à réduire la consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un Système de management de l'énergie (SMÉ) : la mise en place de ce système suivant cette norme permet de rendre visibles les postes les plus consommateurs et les efforts à fournir.

⁵ / Source : CITEPA, rapport Secten 2018. Mise à jour en juin 2019.



ÉCO-CONCEPTION : LE PRODUIT, SON RECYCLAGE ET SA RÉUTILISATION

Une économie circulaire nécessite une éco-conception des produits.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

Le basculement du “design to cost” au “design to green”.

Le design to cost : concevoir pour avoir un coût minimum.

Le design to green : l'éco-design, aussi appelé éco-conception, design écologique, durable ou responsable, implique de prendre en compte le respect des principes de développement durable dès le début du processus de conception d'un objet, d'une construction ou d'un service. Ses principes sont de concevoir dans le respect de l'environnement, de limiter l'empreinte écologique, d'utiliser moins et mieux les matières premières et de penser à des modes de fabrication non polluants. Il signifie aussi de réfléchir



au cycle de vie du produit et de ses composantes, depuis l'extraction des matières premières, de penser à sa « durée de vie », à ses possibilités de réutilisation, de recyclage, de revalorisation ou de compostage, jusqu'à la fin de sa vie.

Cette approche positive au regard de l'empreinte carbone des produits et des biens s'intéresse à plusieurs thématiques :

- la lutte contre l'obsolescence programmée ;
- la possibilité d'intégration, ultérieure, de nouveaux composants ou logiciels ;
- un impact coût carbone positif par la réutilisation du produit.



AXE 5

Développer les filières de réparation pour une économie plus soutenable

Dans un monde aux ressources limitées, il nous faut bâtir un nouveau modèle de croissance positive en imaginant les solutions les plus appropriées à une nouvelle économie. Réduire, Réutiliser, Recycler, Récupérer sont des concepts qui se généralisent.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

La réparation des biens est un des piliers de l'économie circulaire.

La Métallurgie CFE-CGC soutient le développement de filières de réparation qui peuvent entraîner la création d'emplois qualifiés et le besoin de nouvelles compétences moins délocalisables. Ces filières seront associées à des circuits courts, favorables à l'emploi local.

La CFE-CGC supporte :

- la création d'une filière de réemploi des produits fabriqués où chaque élément ou sous-ensemble peut être réutilisé ;
- le développement de location avec une remise en état en fin de contrat pour rendre le produit aussi attrayant qu'un produit neuf.



Pour favoriser l'émergence de ces filières et les rendre compétitives, la Métallurgie CFE-CGC propose :

- l'instauration d'une garantie sur les réparations sur une durée identique à celle d'un produit neuf ;
- une baisse de la TVA sur les pièces de rechange et sur la réparation si réalisée en France ;
- une réduction de la fiscalité sur les bénéfices des entreprises de ces filières ;
- la création de parcours de formation.

À NE PAS CONFONDRE

Réparation : remise en état d'un produit, voire une remise à niveau, pour qu'il ait les mêmes « performances » qu'un produit neuf.

Recyclage : le recyclage est un procédé de traitement des déchets de produits arrivés en fin de vie, qui permet de réintroduire certains de leurs composants dans la production de nouveaux produits.

Reconditionnement : après nettoyage et remise en état, revente en produit d'occasion sans travaux de réparation.

Valeurs sociales et environnementales de la fédération de la Métallurgie CFE-CGC

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC souhaite porter ses convictions sociales et environnementales grâce à un dialogue social de qualité au service de l'amélioration de l'empreinte carbone des entreprises et du développement d'emplois qualifiés.

La fédération est convaincue que l'industrie verte aidera à la relocalisation d'activités et participera au retour d'emplois industriels de qualité.

L'implication des acteurs du financement des entreprises est indispensable pour ajouter la dimension environnementale au triptyque décisionnel classique : coût/qualité/délai.

Plusieurs études démontrent que le développement d'une raison sociétale de type RSE permettrait une amélioration de plus de 10 % du niveau de la performance de l'entreprise. Il en est de même de l'amélioration de la valeur ajoutée sur les produits fabriqués par les entreprises engagées dans un processus environnemental et sociétal.

AXE 6

Initier une réflexion sur la mobilité et le transport durable

Le secteur des transports est le principal émetteur de CO₂ en France mais il pourrait approcher la neutralité carbone d'ici 2045⁶.

Mobilité « verte », « durable », « raisonnée », des choix stratégiques s'imposent pour avancer des solutions et des services de mobilité les plus propres possibles. Le maître-mot est la multi-modalité : un système harmonieux de mobilités.

L'éco-mobilité ou mobilité durable implique une politique d'aménagement et de gestion du territoire. Les transformations à opérer sont nombreuses : nouveaux usages, nouvelles technologies, nouvelles infrastructures, transition vers des véhicules plus propres⁷.



La réflexion sur la mobilité et le transport durable n'est pas une option pour l'industrie mais un chemin à parcourir pour garantir l'avenir de la branche Métallurgie.

Le développement du télétravail, la création de tiers lieux, la notion de flexi-bureau ou encore l'auto partage exigent une réflexion sur l'organisation de la mobilité domicile-travail.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

Le dialogue social au service de la réduction de l'empreinte carbone des déplacements domicile-travail.

Plusieurs modalités facilitent la mobilité douce (déplacement à pied, vélo électrique, transports collectifs, co-voiturage, voiture électrique). Elles sont organisées grâce au dialogue social dans les entreprises et à une collaboration avec les collectivités territoriales (pistes cyclables, bornes de recharges, parkings dédiés).

Pour un déploiement de qualité, les différents acteurs (entreprises, collectivités territoriales et partenaires sociaux) doivent s'impliquer et s'y intéresser.



6 / Rapport McKinsey & Company, décembre 2020.

7 / Mission sur la filière automobile, février 2019.



En lien avec les collectivités locales, les entreprises doivent favoriser des modes de transport « bas-carbone ».

La réflexion sur l'impact du transport doit être globale. Elle ne peut pas se limiter aux déplacements seuls et doit aborder tous les leviers dont dispose l'entreprise (déploiement du télétravail, organisation de la journée du salarié, temps de présence, arrivée et départ sur des plages de travail décalées limitant les flux).

Certaines entreprises ont déjà mis en place des solutions innovantes, par exemple des espaces de travail mis en commun avec d'autres entreprises ou des collectivités locales pour limiter les croisements transversaux dans les villes.

Source de revenus potentiels pour les mairies, ces espaces de travail en commun permettent d'éviter l'isolement social des télétravailleurs.

Ces solutions doivent, bien entendu, être étudiées au regard des contraintes propres à chaque territoire.



Comment agir ?

Les CSE sont les instances pour permettre ce débat paritaire au sein des entreprises. Les militants syndicaux ont un rôle important à jouer pour faire le lien avec les salariés utilisateurs, l'entreprise et parfois les collectivités locales.

- Il existe de **nombreuses actions déjà en cours** sur certains sites :
- participer à l'élaboration du plan de mobilité de l'entreprise tant pour le déplacement domicile-travail que pour les déplacements professionnels ;
 - demander la création d'une commission dédiée au transport dans le CSE ;
 - permettre dans une même journée d'articuler **travail sur site et télétravail** pour diminuer les impacts



- liés aux flux lors des embauches/débauches ;
- organiser des espaces de **co-working** partagés par les salariés en télétravail dans d'autres entreprises ;
 - promouvoir des mobilités douces et le déploiement du covoiturage, pas seulement sur l'entreprise mais aussi sur la zone d'emploi avec une **mutualisation** entre plusieurs entreprises ;
 - présenter aux salariés des **retours d'expériences sur les transports alternatifs** (vélo, transports en commun, covoiturage, véhicules électriques, etc.) ;

- organiser un sondage pour connaître les **attentes des salariés** et les freins aux mobilités ;
- revendiquer l'**installation de bornes électriques** dans les entreprises et parkings ;
- organiser l'**achat groupé** de produits bas-carbone (panneaux photovoltaïques, véhicules et vélos électriques, etc.) à l'initiative de l'employeur ou des CSE ;
- prendre en compte au sein des CSE, l'**impact carbone des prestations sociales** (voyages, déplacements) et une gestion responsable, sociale et environnementale des activités du CSE.

➔ Déplacements à **vélo** et avec le **réseau transport urbain** :

- améliorer voire éliminer des **zones dangereuses** en concertation avec les élus territoriaux ;
- négocier l'**indemnité kilométrique vélo** défiscalisée pour l'employeur ;
- mettre en place un **atelier de réparation pour les vélos** sur les sites industriels (dans le cadre des conciergeries ou des CSE) ;
- s'appuyer sur le **projet européen COMMUTE** pour permettre la location avec option d'achat (LOA) de vélos électriques.



AXE 7

Identifier et mobiliser les sources de financement pour une politique industrielle verte

Différents dispositifs existent pour financer des projets bas-carbone. Les entreprises s'engageant dans une maîtrise de leurs dépenses énergétiques et une démarche de production moins polluante peuvent bénéficier d'aides et de financements publics. Des appels à projets, nationaux ou européens, peuvent également permettre d'accélérer le

développement et l'innovation grâce à un accompagnement spécifique des porteurs de projets. Les militants CFE-CGC peuvent influencer les choix d'investissements des fonds de financements participant à la gouvernance. Ils peuvent aussi encourager le choix de fonds ISR dans le plan d'épargne entreprise.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL PAR LE SECTEUR BANCAIRE ET ASSURANTIEL

Les secteurs bancaire et assurantiel ont déjà intégré le risque environnemental et ainsi configuré leurs offres au regard des efforts réalisés par les entreprises.



POSITION DE LA FÉDÉRATION
DE LA MÉTALLURGIE CFE-CGC

L'introduction de la RSE et de projets améliorant l'empreinte carbone permettra aux entreprises d'améliorer leur score de risque bancaire et assurantiel.

La mise en place de stress tests environnementaux et sociaux, au niveau bancaire et assurantiel, pour déterminer leur solidité, peut conduire les entreprises à revoir leur démarche bas-carbone.



Les banques étant déjà elles-mêmes engagées dans ce processus de « verdissement », elles exigeront des entreprises que ces dernières se conforment à cette « norme » RSE, si elles veulent obtenir, dans le futur, des financements à projets.

La loi sur la Transition énergétique, au travers de son article 173, impose au secteur bancaire une mutation sur les financements proposés.



Comment agir ?

- L'introduction, dans l'intéressement, des **critères environnementaux**.
- La prise en compte des objectifs RSE dans **la part variable de la rémunération des dirigeants** (à l'adresse des administrateurs salariés participant aux comités de rémunération dans les CA).
- L'instauration de la réalisation d'**objectifs environnementaux pour la distribution de dividendes**, dans les conseils d'administration où la Métallurgie CFE-CGC est présente.
- La **présentation aux Instances représentatives du personnel** des actions améliorant l'empreinte carbone de l'entreprise, en précisant les conséquences sur la notation financière.





FINANCEMENT PAR DES FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Le financement des entreprises peut avoir un impact sur leurs choix stratégiques et leurs actions en faveur d'une industrie plus verte. Les Investissements Socialement Responsables (ISR) ont cet objectif.

La transmission de la charte des valeurs CIES⁸ sur les fonds ISR permettra aux représentants du personnel de mieux connaître les enjeux sur ces fonds ainsi que le financement des Green Bonds (fonds verts). Les fonds Green Bond ISR sont actuellement performants (à l'exemple de MIROVA qui a gagné la corbeille d'or en 2019), car porteurs de valeurs et d'actions d'entreprises pleinement engagées dans la transition énergétique, entreprises économiquement performantes.



Comment agir ?

- **Encourager le choix de fonds ISR** ou Fonds verts dans le portefeuille des Plans d'Épargne entreprise.
- Mieux informer **les porteurs de mandats CFE-CGC** des valeurs CIES (comité intersyndical pour l'Épargne salariale) des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable).
- Mettre en ligne différents exemples et **témoignages d'élus CFE-CGC participant aux fonds de placements** dans les Plans d'Épargne entreprise.

8 / CIES : Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale. En savoir plus : www.ci-es.org

En conclusion...

→ **Les exigences environnementales vont conduire les entreprises à reconfigurer leur modèle industriel**

Dès la conception, les « contraintes vertes » sont à prendre en considération. Les processus industriels, les chaînes d'approvisionnement doivent évoluer. L'Index carbone sur les produits pourrait être un outil puissant pour motiver ces changements, le consommateur étant de plus en plus attentif aux considérations environnementales.

Les investisseurs seront aussi de plus en plus exigeants sur leur choix, privilégiant les projets les moins polluants.

Les projets industriels devront ajouter le critère environnemental au classique triptyque : coût/qualité/délai.

→ **Des emplois de qualité implantés sur le territoire**

L'impact carbone de la chaîne de valeur peut encourager le choix de fournisseurs locaux. Le développement des filières de recyclage, de réparation, de réutilisation, peut conduire à la création d'emplois qualifiés de proximité.

Si l'énergie nucléaire reste une énergie bas-carbone indispensable, d'autres sources d'énergie propres, renouvelables, doivent aussi faire l'objet d'efforts de recherche et développement.

Il faut mettre en place des moyens considérables dans les structures et les formations nécessaires à cette

transformation : ces deux leviers sont indispensables à la construction de parcours de reconversion.

→ En tant qu'organisation syndicale, la fédération de la Métallurgie CFE-CGC est pleinement mobilisée pour participer aux débats, mettre en place les actions de cette transition majeure de l'industrie. Elle reste force de propositions pour agir concrètement au plus près du terrain dans les entreprises.

Seul un dialogue social constructif permet de trouver des solutions respectant les exigences du triptyque : environnement, compétitivité, emplois. Les militants CFE-CGC connaissent parfaitement leur entreprise. Ils sont porteurs d'idées novatrices dans l'accompagnement lié à cette profonde transformation. En tant que partie prenante, ils sauront être des partenaires exigeants mais constructifs sur l'ensemble des aspects concourant à la conduite d'une politique RSE.

→ Avec ce numéro « Convictions & Actions pour une industrie verte », la fédération de la Métallurgie CFE-CGC affirme ses valeurs et son engagement pour la réussite d'une industrie respectueuse de l'environnement. L'industrie n'est pas le problème mais bien la solution aux défis environnementaux.

Contributeurs

Merci à tous ceux qui ont contribué à construire la vision de la Métallurgie CFE-CGC pour une industrie verte.

— **Gabriel Artero**

Président de la fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Bruno Aziere**

Secrétaire national pôle industrie - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Jean-Marie Bertho**

Secrétaire national pôle Action syndicale - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Anne Bessette**

Élue CSE titulaire-Safran Landing Systems Villeurbanne

— **Raphaëlle Bertholon**

Secrétaire nationale pôle Industrie Confédération CFE-CGC

— **Anne Bomont**

Déléguée nationale - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Guillaume Bonnet**

DS Airbus Toulouse

— **Marie-Catherine Coatleven**

DSC Orano chimie enrichissement

— **Xavier Dahéron**

DSC suppléant Airbus Nantes

— **Nicolas Graell**

Élu CSE titulaire Safran Engineering Toulouse

— **Jean-Marc Grange**

Retraité

— **Karine Hague**

DS-Élue CSE titulaire Safran Landing Systems Velizy

— **Cécile Hermeline**

Déléguée nationale pôle Qualité de vie au travail-Protection sociale - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Xavier Le Coq**

Délégué national pôle industrie Confédération CFE-CGC

— **Olivier Marce**

DSC Nokia

— **Marion Morin**

Secrétaire du CSE Framatome Lyon

— **Didier Neuilly**

Retraité

— **Fabrice Nicoud**

Secrétaire national pôle Emploi formation - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Pascale Noble**

DS - Élue CSE titulaire Safran Landing Systems Villeurbanne

— **Olivier Piffaut**

Élu CSE titulaire Safran Landing Systems Villeurbanne

— **Jean-Michel Pourteau**

Membre du comité de groupe européen ArcelorMittal

— **Thierry Préfol**

Délégué national pôle Europe et international - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Kévin Remond**

DS Airbus Saint-Nazaire

— **Rémi Stephan**

DS-Élu CSE titulaire - membre de comité de groupe Safran PowerUnit Toulouse

— **Christelle Thieffinne**

Secrétaire nationale pôle Qualité de vie au travail-Protection sociale - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Éric Vidal**

Délégué national pôle industrie - référent automobile - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Cyrille Vincent**

Secrétaire national pôle Europe et international - fédération de la Métallurgie CFE-CGC

— **Frédéric Vion**

DS - Élu CSE titulaire - membre de comité de groupe européen JTEKT Lyon





C&A

Conceptions & Actions — Métallurgie CFE-CGC — **Directeur de la publication** : Gabriel Artero — **Coordination** : Service Communication Métallurgie CFE-CGC — Elisabeth Gai —
Conception et réalisation : Editions Stratégique — **Rédaction** : Christelle Thieffrime, Cyrille Vincent — **Imprimerie** : APAG Paris — **Photos** : Métallurgie CFE-CGC, Didier Raux, Adobe Stock, Unsplash/Ravi Sharma, iStock, Shutterstock, Getty Images et X.

**CFE
CGC**
METALLURGIE